

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie-Josée Potvin

<https://www.cadre21.org/membres/b1fc267f9f85e6005479b271>

Date d'obtention : 2021-01-20 05:48:06



 cadre21.org



Au coeur de votre stratégie #DevProf

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

La première étape: Parler avec l'adolescent qui fait un signalement et à la jeune victime afin de les rassurer et de faire sentir qu'ils font partie de la solution.

La deuxième étape: Compléter la grille d'évaluation pour déterminer l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue de l'incident. Il est important de ne pas porter de jugement, de les calmer et leur parler doucement.

La troisième étape: Demander à la victime s'il ya d'autres personnes d'impliquées et de faire la vérification des informations auprès des adolescents impliqués et/ou témoins ainsi que de compléter la grille d'évaluation de la trousse pour chaque personne individuellement. Il est important d'avoir une discussion avec chaque jeune individuellement pour préserver l'intégrité de la victime et de demander de ne pas parler de l'incident pour rétablir la vie privée.

La quatrième étape: Parler au jeune instigateur pour obtenir sa version de l'histoire en ne divulguant pas nos sources. Si c'est un premier événement dans un contexte d'acte impulsif, il faut compléter la grille d'évaluation. Lorsqu'il y a possession, usage ou diffusion de pornographie juvénile, il faut confisquer l'appareil électronique de l'adolescent en lui demandant de l'éteindre, et de le mettre dans un sac de plastique scellé en sa présence afin de limiter la propagation des images.

Dans le cas d'une récidive et/ou d'un acte malveillant, il ne faut pas parler avec l'instigateur. Toutefois, il faut confisquer l'appareil électronique de celui-ci en lui demandant de l'éteindre, et de le mettre dans un sac de plastique scellé en sa présence afin de limiter la propagation des images. Par la suite, communiquer immédiatement avec le service de police.

En tout temps, Il faut confisquer l'appareil électronique lorsqu'il y a possession, usage ou diffusion de pornographie juvénile pour limiter la propagation des images. De plus, une fois l'intervention complétée, il faut communiquer avec le policier éducateur ou celui en charge d'intervenir afin qu'il procède à la rencontre de sensibilisation et de remettre l'appareil électronique s'il y a lieu.

Il faut communiquer avec les parents des adolescents (victime, instigateur et les jeunes impliqués) pour expliquer la situation, le protocole d'intervention et les démarches à venir. Dans le cas d'un acte malveillant, le service de police de l'instigateur contactera les parents.

En dernier, il faut appliquer les règles et procédures de notre établissement scolaire si l'adolescent a transgressé un règlement.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Dans la première situations, la victime envoie une photo d'elle partiellement nue à son copain sans se rendre compte qu'elle commet un acte illégale et en faisant confiance que la personne ne partagera

pas cette image. C'est un geste qu'elle regrette et se confie à son amie qui le dénonce à un intervenant qui complète la grille de la trousse Sexto. Par la suite, il rencontre la victime, et continue de suivre la méthode Sexto. Il fut possible d'établir qu'il s'agit d'un cas d'acte impulsif et l'intervenant rencontre son copain individuellement pour recueillir sa version des faits et lui confisquer son cellulaire afin de limiter la propagation de l'image. L'intervenant a communiqué avec le service de police pour les aviser de la situation et pour que la suite de l'intervention qui la rencontre sur la sensibilisation Sexto et remise du cellulaire. J'ai aimé que l'on évoque la possibilité qu'un adolescent refuse de coopérer. Lorsque c'est le cas, je comprends que l'on confisque l'appareil électronique toujours dans le but de limiter la propagation des images et communique immédiatement avec le service de police.

Dans la deuxième situation, la victime rencontre un intervenant pour expliquer qu'elle a envoyé une photo d'elle à un autre étudiant qui s'est révélé être une photo d'elle sur le bord de la plage. Il y a rencontre de la victime et l'autre jeune impliqué individuellement pour compléter la grille de la trousse et vérifier les faits. Puisque cela n'implique pas de la pornographie juvénile, nous appliquons les règles et procédures de l'école pour empêcher la propagation de la photo. Par la suite, cette victime admet avoir pris une photo d'elle partiellement nue et l'avoir envoyée à un homme de 19 ans. Nous devons compléter la grille de la trousse afin de pouvoir recueillir les informations et confisquer son cellulaire. Par la suite, nous communiquons immédiatement avec le service de police pour qu'il puisse faire leur enquête sur l'homme de 19 ans et effectuer la rencontre de sensibilisation avec la victime qui a commis un acte impulsif.

Il est important de ne pas regarder les images même si l'adolescent veut nous le montrer. Il faut mentionner qu'on le croit et qu'avec les informations recueillies c'est suffisant.

Si un policier demande de rencontrer un élève pour compléter une grille, l'intervenant de l'école doit refuser puisque cela ne fait pas partie de notre mandat.

Dans la troisième situation, un père se présente à l'école car il s'est aperçu que l'appareil électronique de son fils contenait des images intimes de son garçon. L'intervenant ne peut utiliser la trousse Sexto car il n'y a pas d'indication que l'adolescent subit des répercussions à l'école et qu'il doit suivre les protocoles de l'établissement scolaire. Il suggère au père de contacter la police. Le lendemain, après discussion avec son père, l'adolescent rencontre l'intervenant car il se fait demander de l'argent afin que les images ne soient pas diffusées. Toutefois, il sait que deux de ses amies ont reçu les photos.

L'intervenant complète la grille de la trousse pour recueillir les informations et rencontre les adolescents individuellement pour vérifier les informations et obtenir plus de détails. Cela permet de douter qu'il peut s'agir d'une vengeance. Il s'agit d'un acte malveillant. L'intervenant rencontre l'instigateur pour confisquer son appareil électronique afin de limiter la propagation des images et lui expliquer la procédure sans compléter la grille de la trousse. Le service de police est immédiatement contacté. Enfin, l'intervenant ne répond pas aux questions du journaliste et le réfère à la personne en charge des communications de l'école. Il est important de ne rien divulguer pour conserver la confidentialité de chacun des adolescents.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je pense que toutes les étapes peuvent être délicates si le lien entre l'adolescent et l'intervenant n'est pas bien établi. Il faut avoir une ouverture d'esprit, aucun jugement et les rassurer. Il faut être capable de vérifier les faits sans divulguer nos sources.

Je pense que la rencontre avec l'instigateur pourrait être plus difficile car il y a la peur des conséquences. J'imagine que la confiscation du téléphone cellulaire pourrait être un défi avec l'adolescent.

Une autre étape qui pourrait être délicate est la communication avec les parents et de leur apprendre l'incident avec délicatesse.